

**MAIRIE DE DAMBENOIS**



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024**

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. BOUKHEZZA Hamza et Mme BESTEIRO qui donne pouvoir à M. HUMBERT (13 votants)

Secrétaire de séance : M. NIOL Matthieu

**DELIBERATIONS**

**N°447D2024 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération.

Sophie ROBERT explique les principaux chiffres du compte de gestion.

Elle explique également que le résultat d'investissement négatif provient principalement du décalage des versements des subventions.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**N°448D2024 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Maire donne lecture de la délibération.

Sophie ROBERT explique le tableau ci-dessous.

	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2023	RESULTATS REPORTES DE L'EXERCICE 2022	RESULTATS DE CLOTURE
Réalisations	FONCTIONNEMENT	467 908.83 €	402 678.02 €	65 230.81 €	456 327.33 €	521 558.14 €
	INVESTISSEMENT	40 880.88 €	65 424.87 €	-24 543.99 €	-25 280.67 €	-49 824.66 €
	Budget total	508 789.71 €	468 102.89 €	40 686.82 €	431 046.66 €	471 733.48 €
Restes à réaliser	en section d'investissement	4 480.00 €	9 923.60 €	-5 443.60 €		-5 443.60 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		513 269.71 €	478 026.49 €	35 243.22 €		466 289.88 €

Une

note explicative du compte administratif est jointe à la délibération. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire n'ayant pas le droit de voter, il sort de la salle.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N°449D2024 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Le Maire donne lecture de la délibération.

Sophie ROBERT explique qu'une partie de l'excédent de fonctionnement soit 95 268.26 € servira d'une part à couvrir le déficit d'investissement à hauteur de 55 268.26 € et d'autre part à financer les dépenses prévisionnelles à hauteur de 40 000 €.

#### **N°450D2024 – TAUX DIRECTS LOCAUX 2024**

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux pour cette année, ils resteront donc identiques soit :

. Taxe d'habitation	:	10,87 %
. Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	40,80%
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	28,74%

#### **N°451D2024 – BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Maire donne lecture de la délibération et explique les montants du budget primitif.

<u>En section de fonctionnement</u>	<u>En section d'investissement</u>
Dépenses : 889 475.05 €	Dépenses : 339 292.26 €
Recettes : 889 475.05 €	Recettes : 339 292.26 €

Une note explicative du budget primitif est jointe à la délibération. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **N°452D2024 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Le Maire donne lecture de la délibération et propose les montants ci-dessous

<b>Associations</b>	<b>Subvention de fonctionnement</b>
Amicale des Anciens combattants	100 €
Amicale des Donneurs de sang à Fesches le Châtel	150 €
Club d'Utilisation (éducation du chien familial)	100 €
Ecole buissonnière des 3 Fontaines	200 €
Foyer Socio-Educatif Collège Paul Langevin à Etupes	165 €
Le Soufflet de Forge	250 €
Les Amis de l'Hôpital à Trévenans	100 €
Les Restaurants du Cœur à Audincourt	100 €
La Société de Chasse	100 €
Soli-cités	100 €
Athlétic Club Chatenois	65 €
OncoDoubs	100 €
Banque Alimentaire	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 630 €</b>

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N°453D2024 – RENOUELEMENT ADHESION ADEC**

Le Maire donne lecture de la délibération  
Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N°454D2024 – ADHESION VERGERS VIVANTS**

Le Maire donne lecture de la délibération.  
Il explique les avantages de l'adhésion comme le fait de pouvoir profiter de commandes groupées, de tarifs avantageux, d'obtenir des conseils... pour un montant de 30 € par an.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N°455D2024 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS**

Le Maire donne lecture de la délibération.  
La mairie proposait d'accueillir 4 agents saisonniers et les candidatures étaient à transmettre avant le 15 mars 2024. Trois candidatures ont été réceptionnées, les 3 personnes seront donc conviées par Monsieur le Maire prochainement.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**N°456D2024 – CONTRAT AGF ABEILLES GUÊPES FRELONS**

Le Maire donne lecture de la délibération.  
Monsieur le Maire explique que cette société peut intervenir rapidement, si la mairie la contacte pour un montant de 88 €TTC par intervention.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**N°457D2024 – PMA – MODIFICATION STATUTAIRE – INTEGRATION D'UNE COMPETENCE DITE SUPPLEMENTAIRE VISANT A LA CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES**

Le Maire donne lecture de la délibération.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

**N°458D2024 – PMA – MODIFICATION STATUTAIRE – INTEGRATION D'UN ITEM COMPLEMENTAIRE A LA COMPETENCE SANTE EXERCEE A TITRE SUPPLEMENTAIRE VISANT A LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE INTERCOMMUNALE**

Le Maire donne lecture de la délibération.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents

## INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

### MARCHE DU SOIR

La commune de Dambenois a été retenue pour un marché du soir qui se déroulera le 10 mai 2024.

Une première réunion de travail a déjà eu lieu le 29 mars 2024, la prochaine réunion de travail aura lieu le jeudi 18 avril à 20h00 à la MPT.

### MAISONS FLEURIES

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent reconduire cette action cette année.

Le conseil municipal répond favorablement (sauf si arrêté de la Préfecture pour restriction d'eau).

Un premier passage est envisagé entre fin juin et mi-juillet 2024.

### FEUX D'ARTIFICE

Monsieur le Maire informe que les feux d'artifice auront lieu le 20 juillet 2024 avec la même représentation que l'année dernière (feux Galaxy et option P155245).

### ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 09 JUIN 2024

8H00 à 10H30	POURCHET Philippe	SANDOZ Jérôme et CHAILLET Jean-Marie
10H30 à 13H00	ROBERT Sophie	ANILE Corinne et BALON David
13H00 à 15H30	DI BELLO Cédric	BESTEIRO Séverine et HUMBERT Christophe
15H30 à 18H00	VILLANI Brigitte	BONILLA Jeannine et BATTAGLIA Joëlle

Séance levée à 20 h 30

Le Maire,  
Philippe POURCHET

